

AR Prefecture
046-214601304-20231009-2023_42-DE
Reçu le 13/10/2023
Membres en exercice : 11

COMMUNE DE GREZELS
Séance du 09 octobre 2023

Date de la convocation: 03/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

Présents : 10

Quorum atteint : oui

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés:

Excusés:

Absents: Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Quentin FOURNIÉ

Objet: Subvention pour une bâche contre l'incendie - D_2023_42

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet d'installation de bâches destinées à des réserves d'eau dans le cadre de la lutte contre l'incendie. Chaque installation comprenant une bâche, un terrassement, un grillage et un portillon.

Une subvention a été demandée auprès du Département, au titre du FAST, pour 5 bâches, et accordée lors de la réunion de la commission permanente du 27 mars 2023.

Les services du SDIS ont ensuite demandé l'ajout d'un moyen de protection supplémentaire, pour couvrir le secteur de Laspoujades.

L'État a accordé une subvention pour 6 bâches, par arrêté du 31 mai 2023.

Le devis de la SAUR pour une bâche de 120m3 avec aspiration déportée est à 14 459.00 € HT.

Monsieur le maire propose au conseil de demander au département une subvention pour la bâche supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- choisit d'installer 1 bâche avec aspiration déportée pour un montant de 14 459.00 € HT
- adopte le plan de financement tel qu'il suit :

1 – Dépenses : 14 459.00 € HT

2 – Recettes : - Subvention accordée de l'État au titre du fonds vert (taux 50 %) : 7 230.00 €

- Subvention Département du Lot au titre du FAST (taux 20 %) : 2 892.00 €

- Autofinancement (taux 30 %) : 4 337.00 €

TOTAL HT : 14 459.00 €

- autorise M. le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- dit que les crédits seront prévus au budget;
- sollicite les aides du Département du Lot pour le financement de cette opération.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Quentin FOURNIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/10/2023
et publié ou notifié
le 16/10/2023

